



Paris, le 5 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les enseignes de la FCD rappellent leur profond attachement aux mesures issues des Etats généraux de l'alimentation et traduites dans la loi EGAlim

Les enseignes de la FCD rappellent leur profond attachement aux mesures issues des Etats généraux de l'alimentation et traduites dans la loi EGAlim.

Elles appliqueront loyalement ces mesures, dans le cadre des négociations commerciales qui viennent de s'ouvrir, en privilégiant les produits à forte composante en produits agricoles et les PME.

La FCD prend acte du report, de quelques jours, de l'adoption du texte en Conseil des Ministres, mais souhaite que l'ensemble des dispositions prévues puisse s'appliquer rapidement, au plus tard dans le cadre des nouveaux contrats commerciaux.

Des décisions rapides sont en tout état de cause indispensables pour pouvoir mettre en œuvre concrètement ces mesures, qui nécessitent des adaptations des politiques commerciales des enseignes.

La FCD rappelle par ailleurs son attachement à ce que le processus d'inversion de la négociation prévu par l'article 1 de la loi se mette en œuvre au plus vite. Ceci suppose que les interprofessions définissent rapidement des indicateurs de coût constaté, de prix de marché et de qualité et que ces indicateurs soient effectivement pris en compte dans les négociations de premier niveau entre producteurs agricoles et industriels.

De même, la FCD rappelle que les dispositions sur le contrôle des prix abusivement bas prévues par la loi, notamment dans les relations entre producteurs et industriels, supposent un effort accru de transparence, qui est la clé du retour à des relations commerciales apaisées.

Contact presse FCD : Sophie Amoros - 01 44 43 99 12 - samoros@fcd.fr

FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.